

**FFT | 2021**

**Toutes les règles  
du classement**



**MÉMO CLASSEMENT  
TENNIS  
TRANSITION 2020-2021**

---

## SUIVI DES VERSIONS

v1 : Annulation des mensuels de décembre et janvier.

v2 : Suspension des mensuels jusqu'à nouvel ordre et report du classement final après mars

# PREAMBULE

Ce document présente les informations relatives aux calculs du classement pour début de l'année sportive 2021.

Les principes généraux du calcul du classement restent semblables à ceux de l'année précédente. Ils sont présentés dans le [mémo classement 2020](#).

Ce document ne s'attache qu'à pointer les différences et les nombreux aménagements liés aux règles et aux procédures de calculs de classement qui ont dû être mis en place suite à la pandémie de covid-19 pour le début de la saison sportive 2021.

## Champ d'application :

- Depuis le calcul mensuel de septembre 2020
- Jusqu'au calcul du classement final 2021 (date à définir)

# SOMMAIRE

**I – Contexte**

**II – Décisions pour le classement 2021**

**III – Modalités de calcul**

**IV – Ten'Up et simulation de classement**

**V – Mesures relatives aux WO**

**VI – Autres adaptations relatives au classement**

**FFT | 2021**

**Toutes les règles  
du Classement**

**CONTEXTE**

—



## RAPPELS ADMINISTRATIFS

La saison sportive FFT 2020, qui avait débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2019, s'est terminée le 31 août 2020.

- Toutes les homologations se terminant entre le **2 septembre 2019** et le **31 août 2020** sont millésimées sur la saison sportive **2020**.

La saison sportive FFT 2021 a débuté le **1<sup>er</sup> septembre 2020** et se terminera le **31 août 2021**.

- Toutes les homologations se terminant après le **1<sup>er</sup> septembre 2020** sont millésimées sur la saison sportive 2021.

Répercussions pratiques :

- Licence 2021 (Club ou Web) requise pour les compétitions à partir du 1er septembre 2020.
- Changement des catégories d'âge appliquées pour les compétitions millésimées 2021.

## DEUX MODES DE CALCUL DISTINCTS

- **Rappel du principe de calcul**

- 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séries concernées
- Se placer à l'échelon souhaité et calculer le bilan des points au regard du palmarès obtenu.
- Classement validé si le bilan est supérieur ou égal au barème de points requis à cet échelon.
- Les normes et barèmes définis par la commission fédérale de classement restent inchangés pour les prochains calculs mensuels.

- **Classement mensuel**

- Prise en compte des classements des adversaires **AVANT** calcul : classements dits *d'origine*.
- Seule la montée est possible. Maintien si les points ne sont pas acquis pour monter.
- Non application de certains bonus (ATP/WTA, absence de défaite à échelon inférieur ou égal)

- **Classement final**

- Prise en compte des classements des adversaires **APRES** calcul : classements dits *calculés*.
- Montée, descente, maintien, tout est possible. Descente si les points ne sont pas acquis pour se maintenir.
- Application des bonus spécifiques



# SAISON SPORTIVE 2020

Le classement 2020 a été publié le lundi 9 septembre 2019.

Le calendrier de publication des classements mensuels pour l'année sportive 2020 n'a en revanche pas pu être suivi comme initialement annoncé :

## Classement final

- **lundi 9 septembre 2019**

## Classements mensuels

- lundi 7 octobre 2019
- lundi 4 novembre 2019
- lundi 2 décembre 2019
- lundi 6 janvier 2020
- lundi 3 février 2020
- lundi 2 mars 2020
- ~~lundi 6 avril 2020~~
- ~~lundi 4 mai 2020~~
- ~~mardi 2 juin 2020~~
- lundi 6 juillet 2020
- lundi 3 août 2020

**Arrêt des compétitions du 13 mars au 22 juin 2020, classements mensuels non calculés**



**FFT | 2021**

**Toutes les règles  
du Classement**

# **DECISIONS POUR LE CLASSEMENT 2021**

—



## CLASSEMENT DE SEPTEMBRE 2020

**Classement final de septembre annulé.  
Remplacement par un classement mensuel.**

Conséquence directe :

- Aucune descente en septembre 2020

Avantages :

- Donner du temps aux joueurs pour faire leur saison tennistique en toute sérénité
- Pas de descente en septembre au moment des réinscriptions dans les clubs
- Laisser les compétiteurs faire des matches l'été et en automne sans craindre une descente (avec prise en compte des résultats des saisons 2020 et 2021)



# POURSUITE DU CLASSEMENT MENSUEL APRES SEPTEMBRE 2020

Le principe du classement mensuel se poursuit donc au-delà de septembre 2020, sur la base des résultats acquis sur les deux saisons 2020 et 2021.

Il n'a en effet pas été retenu le choix d'un gel des classements avec annulation des résultats de la saison 2020. Plusieurs raisons à cela :

- D'une part, la conservation des résultats acquis depuis septembre 2019 permet de ne pas pénaliser les joueurs qui avaient réalisé un bon début de saison.
- D'autre part, le principe d'adaptation des classements mensuels permet d'apporter une réponse flexible en lien avec le nouvel arrêt des compétitions en métropole depuis le 29 octobre 2020 en raison du second confinement.

La suite du calendrier du classement sera définie en fonction du calendrier de reprise de la compétition. Le principe reste de poursuivre les classements mensuels jusqu'à un calcul de classement final.



lundi 7 octobre 2019  
lundi 4 novembre 2019  
lundi 2 décembre 2019  
lundi 6 janvier 2020  
lundi 3 février 2020  
lundi 2 mars 2020  
~~lundi 6 avril 2020~~  
~~lundi 4 mai 2020~~  
~~mardi 2 juin 2020~~  
lundi 6 juillet 2020  
lundi 3 août 2020  
lundi 7 septembre 2020  
lundi 5 octobre 2020  
lundi 2 novembre 2020  
~~lundi 4 décembre 2020~~  
~~lundi 7 janvier 2021~~  
~~lundi 1<sup>er</sup> février 2021~~  
~~lundi 1<sup>er</sup> mars 2021~~

**Classements mensuels non calculés**

**Classements mensuels non calculés**

A suivre...



## NECESSITE D'UN CALCUL D'UN CLASSEMENT FINAL

Le principe mis en place consiste à poursuivre les classements mensuels jusqu'à un calcul de classement final en cours d'année.

En effet, aucune descente depuis septembre 2019 tandis que chaque classement mensuel entraîne une inflation des effectifs dans les échelons supérieurs. La pyramide des classements en est alors totalement déséquilibrée. Il y a alors trop de joueurs à certains classements et pas assez à d'autres. Ce phénomène se répercute alors sur l'établissement des tableaux, pour lesquels les effectifs d'inscrits rendent la constitution délicate. Le risque par ailleurs est de ne pas pouvoir proposer aux joueurs une progression correcte dans les compétitions.

Il est donc impératif d'établir un calcul de classement final pour harmoniser la pyramide des classements. La date de calcul dépendra du calendrier de reprise des compétitions. Par ailleurs, les normes de calcul pourront être adaptées en prévision de ce calcul de classement final singulier.

**Dans tous les cas, les joueurs ne seront pas pénalisés (effectifs supérieurs ou égaux à septembre 2019)**

**FFT | 2021**

**Toutes les règles  
du Classement**

# MODALITES DE CALCUL

—



## PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS

Les résultats pris en compte pour les différents calculs de la période de transition sont le cumul des résultats des deux saisons sportives 2020 et 2021.

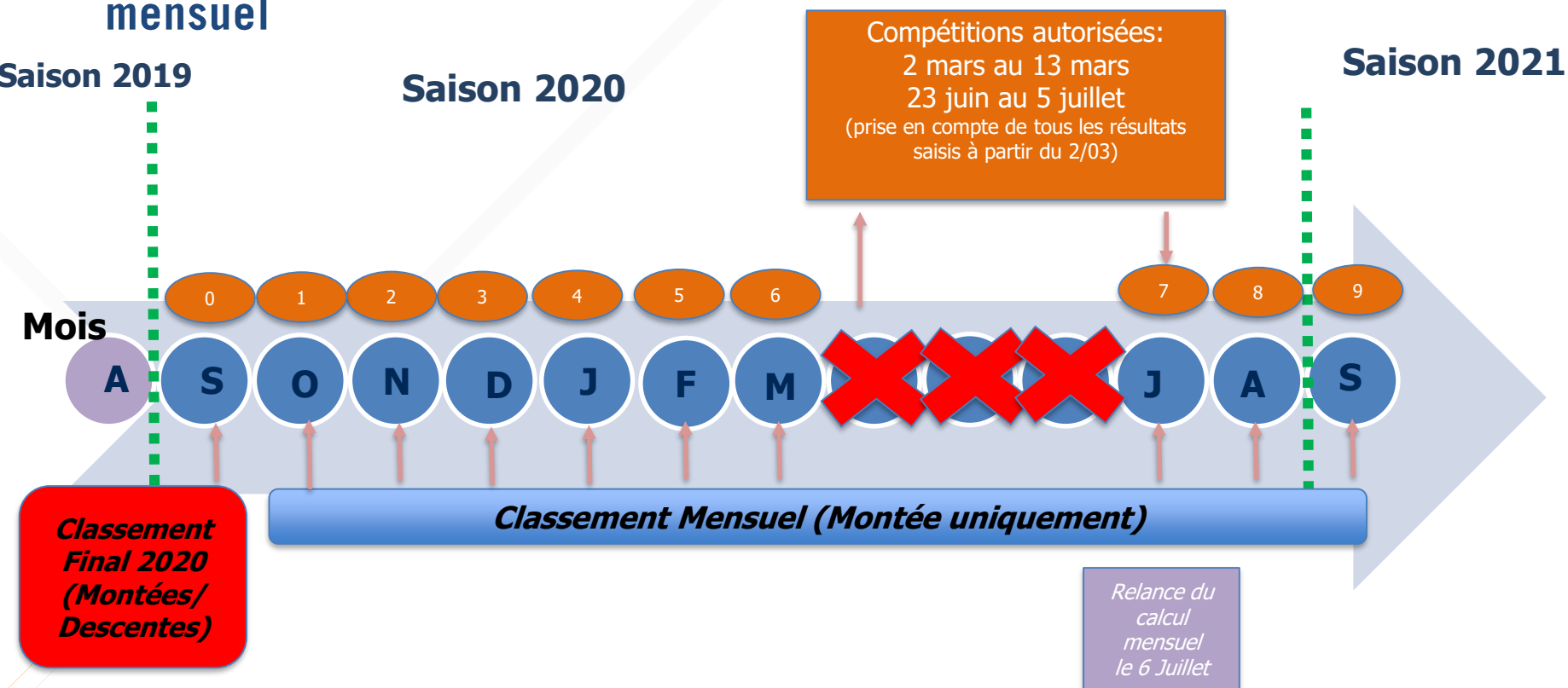
Comme la prise en compte des résultats, tous les éléments de calcul du classement se font sur les résultats 2020 et 2021 à savoir :

- Les défaites par WO se cumulent (hors WO Covid, cf page 24), et pénalisent le joueur selon les dispositions existantes
  - À partir du 3<sup>e</sup> WO : chaque WO est considérée comme une défaite à 2 échelons inférieurs
  - À partir du 5<sup>e</sup> WO : harmonisation à un échelon en-dessous du classement calculé
- Les bonus liés aux victoires en doubles se cumulent, dans la limite de 25 points.
- Les bonus liés aux victoires en championnats individuels se cumulent, dans la limite de 45 points.



# MODALITE DE CALCUL SEPTEMBRE 2020 – CLASSEMENT MENSUEL

- D'habitude un classement final est calculé en septembre. Exceptionnellement, il s'agit d'un mensuel



- Les normes et barèmes définis par la commission fédérale de classement restent inchangés pour chaque échelon.
- Aucune descente, seule la montée est possible.



# MODALITE DES CALCULS MENSUELS A PARTIR D'OCTOBRE 2020

- Dans la continuité de ce processus transitoire, les classements mensuels de début de saison 2021 réunissent entre autres les spécificités suivantes :
  - Les normes et barèmes définis par la commission fédérale de classement restent inchangés pour chaque échelon.
  - Prise en compte d'un palmarès sur une durée exceptionnellement supérieure à 12 mois. Tous les résultats acquis au cours de la saison sportive 2020 restent en effet comptabilisés, se cumulant ainsi aux résultats 2021.
  - Le classement ne peut qu'augmenter, la descente reste bien bloquée.
  - Le bilan des points s'effectue sur la base du classement des adversaires AVANT le calcul.





## MODALITE DE CALCUL DU CLASSEMENT FINAL

Le classement final précédemment annoncé pour mars n'aura pas lieu en mars 2021.

La date de calcul sera à définir en fonction de la reprise de la compétition

Modalités à définir en fonction du contexte

**FFT | 2021**

**Toutes les règles  
du Classement**

# TEN'UP ET SIMULATION DE CLASSEMENT

—



# PALMARES

Le palmarès Ten'Up sépare bien les résultats en fonction du millésime sportif de chaque match.

Par défaut, Ten'Up affiche le palmarès 2021 (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020).

Il n'empêche que le palmarès 2020 reste bien considéré pour les calculs de classement et reste consultable en modifiant l'année du palmarès

NB : Si vous êtes étonné de trouver votre palmarès vide ou peu fourni, il est fort probable que vous ayez joué la majorité de vos matches au cours de la saison sportive précédente, à savoir avant le 01/09/2020.

**TENUP** RÉSERVER RECHERCHER ESPACE CLUB MAGAZINE VOUS

**Joueur TENNIS**  
 Tennis Club  
 N° de licence : 1234567 A  
 Ligue : Ligue de tennis

CLASSEMENT ACTUEL **15/5**

[VOIR SON CLASSEMENT](#)  
[SIMULER SON CLASSEMENT](#)

Palmarès année : 2021

**Tennis**

Adversaire(s)	Année	Class.	V/D	Score	Condition de jeu	Nom de la compétition	Type d'épreuve	Date
<u>JOUEUR Alpha</u>	1974	15/5	V.	6/4 6/3	Classique - Format 1 - Coefficient 1	<u>Tournoi de la ville</u>	T	02/10/2020
<u>JOUEUR Beta</u>	2000	15/4	V.	7/6 7/6	Classique - Format 1 - Coefficient 1	<u>Tournoi de la ville</u>	T	03/10/2020
<u>JOUEUR Gamma</u>	1977	15/3	D.	6/3 7/5	Classique - Format 1 - Coefficient 1	<u>Tournoi de la ville</u>	T	04/10/2020
<u>JOUEUR Delta</u>	1985	15/5	D.	6/3 6/2	Classique - Format 1 - Coefficient 1	<u>Championnat départemental</u>	C	20/09/2020



# PALMARES

Par ailleurs, si le classement d'un adversaire joué évolue lors d'un classement mensuel au cours d'une même année sportive, alors le palmarès de cette année sportive tient compte de ce changement et affiche le classement actualisé du joueur.

Exemple :  
JOUEUR Alpha, battu en février est monté au classement mensuel de mars 2020, le classement évolue bien au cours de la saison dans le palmarès.

Palmarès année : 2020

**Tennis**

Affichage du palmarès avant le classement mensuel de mars

Adversaire(s)	Année	Class.	V/D	Score	Condition de jeu	Nom de la compétition	Type d'épreuve	Date
JOUEUR Alpha	AAAA	15/4	V.	6/2 6/4	Classique - Format 1 - Coefficient 1	Tournoi de la ville	T	21/02/2020

Affichage du palmarès après le classement mensuel de mars

Adversaire(s)	Année	Class.	V/D	Score	Condition de jeu	Nom de la compétition	Type d'épreuve	Date
JOUEUR Alpha	AAAA	15/3	V.	6/2 6/4	Classique - Format 1 - Coefficient 1	Tournoi de la ville	T	21/02/2020



# PALMARES 2020

En revanche, si le classement d'un adversaire joué pendant la saison 2020 évolue lors d'un classement mensuel au cours de la saison sportive 2021, alors le palmarès 2020 conserve comme donnée le dernier classement en vigueur au cours de la saison 2020, à savoir celui avant le calcul de septembre 2020. Ce paramètre d'affichage n'empêche pas pour autant de bien considérer le classement actualisé du joueur pour les prochains calculs de classement en 2021.

Poursuivons l'exemple : JOUEUR Alpha monte 15/2 au classement mensuel de septembre 2020, le classement affiché reste celui en cours en août car ce nouveau classement n'était pas en vigueur au cours de la saison sportive 2020.

Lien vers le compte du joueur. Il est bien monté 15/2 (profil 2021).

Palmarès année : 2020

**Tennis**

Affichage du palmarès avant le classement mensuel de septembre 2020

Adversaire(s)	Année	Class.	V/D	Score	Condition de Jeu	Nom de la compétition	Type d'épreuve	Date
JOUEUR Alpha	AAAA	15/3	V.	6/2 6/4	Classique - Format 1 - Coefficient 1	Tournoi de la ville	T	21/02/2020

Affichage du palmarès avant le classement mensuel de septembre 2020

Adversaire(s)	Année	Class.	V/D	Score	Condition de Jeu	Nom de la compétition	Type d'épreuve	Date
JOUEUR Alpha	AAAA	15/3	V.	6/2 6/4	Classique - Format 1 - Coefficient 1	Tournoi de la ville	T	21/02/2020

**Alpha JOUEUR**  
 Tennis Club  
 N° de licence : 1234567 A  
 Ligue : LIGUE

CLASSEMENT ACTUEL  
**15/2**

VOIR SON CLASSEMENT  
 SIMULER SON CLASSEMENT

**Victoires**

Simulation de classement effectuée a posteriori

sel	Adversaire(s)	Class. origine	Class. calculé	Points obtenus	WO	Type d'épreuve	Condition de Jeu
<input checked="" type="checkbox"/>	JOUEUR Alpha	15/2	15/2			Tournoi	Classique / Format 1 (coefficient 1)

Pour autant, son nouveau classement est automatiquement bien pris en compte pour les futurs calculs de classement.



# SIMULATION DE CLASSEMENT

L'outil de simulation de classement dans Ten'Up importe directement le cumul des palmarès 2020 et 2021 conformément à l'adaptation des calculs pour cette période transitoire.

TENUP									RÉSERVER	RECHERCHER	ESPACE CLUB	MAGAZINE	VOUS
<b>Victoires</b>													
sel	Adversaire(s)	Class. origine	Class. calculé	Points obtenus	WO	Type d'épreuve	Condition de jeu	BONUS 15 POINTS ?					
<input type="checkbox"/>	JANVIER Deux-Mille-Vingt	15/4	15/4	▼		Tournoi	Classique / Format 1 (coefficient 1)		> Palmarès 2020				
<input type="checkbox"/>	OCTOBRE Deux-Mille-Vingt	15/5	15/5	▼		Tournoi	Classique / Format 1 (coefficient 1)		> Palmarès 2021				
<input type="checkbox"/>	DECEMBRE Deux-Mille-Dix-Neuf	15/5	15/5	▼		Tournoi	Classique / Format 1 (coefficient 1)		> Palmarès 2020				
<input type="checkbox"/>	AOUT Deux-Mille-Vingt	30	30	▼		Tournoi	Classique / Format 1 (coefficient 1)		> Palmarès 2020				
<b>Défaites</b>													
sel	Adversaire(s)	Class. origine	Class. calculé	Points obtenus	WO	Type d'épreuve	Condition de jeu	BONUS 15 POINTS ?					
<input type="checkbox"/>	SEPTEMBRE Deux-Mille-Vingt	15/2	15/2	▼		Tournoi	Classique / Format 1 (coefficient 1)		> Palmarès 2021				
<input type="checkbox"/>	SEPTEMBRE Deux-Mille-Dix-Neuf	15/4	15/4	▼		Tournoi	Classique / Format 1 (coefficient 1)		> Palmarès 2020				
<input type="checkbox"/>	FEVRIER Deux-Mille-Vingt	15/4	15/4	▼		Tournoi	Classique / Format 1 (coefficient 1)		> Palmarès 2020				

**FFT | 2021**

**Toutes les règles  
du Classement**

# MESURES RELATIVES AUX WO

—

# WO POUR RAISON DE COVID

La Fédération Française de Tennis a décidé d'adopter des dispositions transitoires pour lutter contre la diffusion du virus. Une procédure spécifique a donc été mise en place depuis septembre 2020 afin de ne pas pénaliser les compétiteurs n'ayant pu disputer une compétition individuelle pour cause de Covid-19.

Des formulaires de déclaration sur l'honneur ont été mis en place pour les mineurs et pour les majeurs.



## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

WO DANS UNE EPREUVE INDIVIDUELLE DE TENNIS  
POUR CAUSE DE COVID-19

Pour les licencié.e.s majeur.e.s  
En respect du protocole sanitaire, vous êtes dans l'incapacité de vous présenter pour disputer votre match dans l'épreuve individuelle dans laquelle vous êtes inscrit(e), parce que vous avez été testé(e) positif(ve), vous avez des symptômes ou bien vous êtes identifié(e) comme cas contact.  
Afin que cette situation ne vous pénalise pas dans le calcul de votre classement, vous pouvez adresser cette attestation dans les meilleurs délais au juge-arbitre de l'épreuve par e-mail afin de l'informer de votre situation.  
Le juge-arbitre transmettra ensuite à la commission régionale d'arbitrage qui, après vérification, transmettra à la FFT.

Je soussigné(e),

Prénom : .....

Nom : .....

Numéro de licence FFT : .....

Classement Tennis FFT : .....

**Déclare sur l'honneur être contraint(e) de rester à l'isolement afin de respecter le protocole sanitaire (testé(e) positif(ve), symptômes, identifié(e) comme cas contact) et être ainsi dans l'impossibilité de disputer le match prévu dans l'épreuve :** .....

Fait à : .....

Le : [.....]

Signature : .....

<p><b>ZONE RÉSERVÉE AU JUGE-ARBITRE</b></p> <p>N° d'homologation de l'épreuve : .....</p> <p>Prénoms et nom du (de la) joueur(se) adverse : .....</p> <p>N° de licence du joueur adverse : .....</p> <p>Date du match : .....</p> <p>Date et Signature : .....</p>	<p><b>ZONE RÉSERVÉE À LA COMMISSION RÉGIONALE D'ARBITRAGE</b></p> <p>Date : .....</p> <p>Signature du Président de la CRA : .....</p>
--	---

### LES GESTES BARRIÈRES :



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades







## PROCEDURE DE RETRAIT DE WO (COVID-19)

Si un joueur est dans l'incapacité de se présenter dans une épreuve homologuée afin de respecter les consignes sanitaires gouvernementales (testé positif, cas contact, symptômes), il devra alors remplir l'attestation sur l'honneur (téléchargeable dans la rubrique classement du site [fft.fr](http://fft.fr)) et la transmettre au juge-arbitre de la compétition. La défaite par WO qui en résulte sera alors retirée du palmarès des deux joueurs concernés.

Par ailleurs, suite à une interruption d'une compétition, la même procédure s'applique pour les joueurs qui ne seraient plus disponibles lors de la potentielle reprise sur de nouvelles dates.

Conformément à la procédure de retrait de WO (jusqu'alors réservée aux raisons administratives), le juge-arbitre est chargé de transmettre les demandes de retraits de WO pour validation auprès de la ligue, avant la saisie effective par la fédération.

*Note : les WO « classiques » contractés suite à une blessure (hors Covid-19) ne pourront pas être supprimés et seront pénalisés selon les dispositions existantes.*



# WO MULTIPLES ET REGROUPEMENT

## Extrait des règlements sportifs :

Tout joueur inscrit dans un tableau multi-matches a l'obligation de disputer toutes les parties prévues. En cas de forfait d'un joueur pour une ou plusieurs de ses parties, un seul WO lui sera comptabilisé (Article 51-3).

Tout joueur inscrit dans une poule a l'obligation de disputer toutes les parties prévues. En cas de forfait d'un joueur pour une ou plusieurs de ses parties de poules, un seul WO sera comptabilisé pour ce joueur (Article 56-5).

Conformément à ces deux articles, le regroupement des multiples WO est désormais automatique et apparaît instantanément sur le palmarès. Il n'est donc plus nécessaire d'adresser une demande de retrait de WO pour ce cas de regroupement de WO multiples.

Parmi les multiples WO concédés, seul un reste régulièrement comptabilisé, les autres restent affichés dans le palmarès mais ne sont pas comptabilisés (voir ci-contre).

En revanche, du côté de tous les adversaires concernés, chacun conserve bien une victoire par WO effective. Cela contribue alors comme une victoire dans le bilan V-E-2I-5G.

2005	5/6	D.	wo ⓘ	Classique - Format 1 - Coefficient 0.8
Ce match n'est pas pris en compte pour le calcul du classement				
2004	5/6	V.	wo	Classique - Format 1 - Coefficient 0.8

**FFT | 2021**

**Toutes les règles  
du Classement**

# MESURES RELATIVES AU BLOCAGE DU CLASSEMENT

—



## BLOPAGE DE CLASSEMENT POUR LES MATERNITES

Comme le calcul du classement final est **repoussé** en 2021, la procédure de blocage de classement pour les maternités a été ajustée.

Les joueuses licenciées qui, en raison d'une maternité, n'ont pu participer aux compétitions pendant au moins **5 mois consécutifs** depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 sont concernées.

Les demandes seront à transmettre 2 mois avant le calcul du classement final par les Commissions Régionales de Classements au Service Classement FFT.



## BLOCAGE DE CLASSEMENT POUR LES UNIVERSITAIRES

Comme le calcul du classement final est repoussé en 2021, la procédure de blocage de classement universitaire a été ajustée (car aucune descente prévue avant le classement final) :

Un joueur licencié en France et effectuant ses études à l'étranger durant toute l'année scolaire peut demander un blocage de son classement. La demande est à renouveler chaque année. Cette disposition concerne donc aussi bien les licenciés en cursus scolaire 2019/2020 et/ou 2020/2021.

Le joueur doit transmettre sa demande avant son départ au service classement ([classementtennis@fft.fr](mailto:classementtennis@fft.fr)), en précisant l'université et la division dans laquelle il joue en y joignant :

- Une copie de l'attestation de licence de l'année sportive 2020 ou 2021
- Un certificat de scolarité 2019/2020 et/ou 2020/2021 (pour les universités américaines, il s'agit du I-20)

Néanmoins, l'étude des dossiers ne se fera pas avant le mois précédent le classement final.



## LA BLESSURE / LA MALADIE

Les Règlements Sportifs de la FFT **autorisent un blocage de classement** pour cause de maladie ou de blessure, **uniquement pour les joueurs de 1<sup>re</sup> série.**

Pour cela, il faut justifier d'un arrêt minimum de **5 mois\* depuis septembre 2019, dont 12 semaines consécutives.** Cette mesure de blocage relative aux joueurs de 1<sup>re</sup> série n'est pas reconductible et ne peut donc pas s'appliquer à deux années sportives consécutives.

**Tout autre joueur (4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> série)** qui, à la suite d'une maladie ou d'une blessure, ne peut pas se maintenir à son échelon lors du calcul final du classement descendra d'un échelon. Il pourra être réintégré à son ancien classement la saison sportive suivante s'il respecte les conditions suivantes :

- Blessure et/ou maladie (justifiant d'un arrêt de **5 mois\* depuis septembre 2019, dont 12 semaines consécutives**)
- Pour les joueurs qui étaient 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> série l'année précédente, dès qu'il aura obtenu 2 victoires à ce même classement ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre 2 joueurs différents (reclassement maximum à 15/1).
- Pour les joueurs qui étaient 2<sup>e</sup> série l'année précédente, dès qu'il aura obtenu 3 victoires à ce même classement ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre 3 joueurs différents. A noter que pour les joueurs numérotés, on considère les victoires en fonction des numéros et ils se verront attribués au mieux le numéro de l'année antérieure.

**\*5 mois minimum pendant lesquels les compétitions ont pu se dérouler.**

**Si la durée de maladie/blessure prend en compte une/des périodes pendant lesquelles les compétitions avaient été interrompues, la demande sera examinée par la commission compétente.**

*Remarque :* dans tous les cas, les victoires contre les joueurs ayant un classement **présumé** ne sont pas prises en compte.

*Pour tout reclassement, une attestation sera délivrée au joueur, avec date d'application immédiate, dans le respect toutefois du règlement spécifique d'une compétition en cours à laquelle le joueur prend part ou souhaite prendre part.*

**FFT | 2021**

**Toutes les règles  
du Classement**

# **AUTRES ADAPTATIONS RELATIVES AU CLASSEMENT**

—



## MATCHES LIBRES ADULTES

Création des matches libres adultes NC/4<sup>e</sup> série :

- Saisis via le club
  - Plusieurs formats et conditions de jeux possibles
  - Licenciés Club sur le millésime
  - Un jeune de 13 ans ou plus peut jouer contre un joueur de 19 ans.
- Saisis directement entre les joueurs via Ten'Up
  - Format de match prédéfini (3 manches à 6 jeux avec ou sans super jeu décisif)
  - Licenciés Club ou Web sur le millésime
  - 19 ans ou plus uniquement

Cette nouvelle offre de matches libres vient compléter l'offre déjà existante pour les jeunes joueurs. Par ailleurs, depuis septembre 2020, les clubs peuvent saisir les résultats des matches libres directement depuis Ten'Up Enseignants.





## JOUEURS NUMEROTES

Les joueurs numérotés sont impactés différemment lors du calcul du classement mensuel. En effet :

- Le dernier classement calculé des numérotés est celui de septembre 2019 ;
- Le classement français n'a donc pas suivi l'évolution des classements internationaux ATP/WTA et certains joueurs ayant obtenu de bons résultats ne sont plus à leur juste niveau.
- Sous réserve d'avoir le nombre de points nécessaires :
  - Seul un joueur ayant un rang entre N100 et N61 peut accéder au rang N60.
  - Seule une joueuse ayant un rang entre N60 et N41 peut accéder au rang N40.
  - Seul le dernier échelon numéroté (N100 messieurs et N60 dames) est accessible pour les négatifs.
- L'ordre est figé pour tous les autres rangs que ce soit pour le classement dames ou messieurs depuis septembre 2019 et notamment les premières séries.



## RECLASSEMENT DES JOUEURS NUMEROTES

Pour assurer un traitement équitable de tous les joueurs, un reclassement au sein des joueurs numérotés a été mis en place :

- Évolution de la 1<sup>re</sup> série dames et messieurs en fonction des classements internationaux ATP/WTA du 12 octobre 2020 ;
- Ajustement du rang des autres joueurs numérotés en fonction de leur bilan calculé lors du dernier classement mensuel ;
- Seule la montée sera possible. Certains rangs réuniront alors plusieurs joueurs, tandis que d'autres, aucun.

**Un premier reclassement ponctuel a été effectué la semaine du 12 octobre.**

**D'autres reclassements pourront se tenir, avant la tenue du prochain classement final.**



## LE STATUT ND

Le statut ND (*Non Déterminé*) est affecté à un joueur qui n'a disputé **aucun match de simple au cours des 5 années sportives précédentes**, et ayant déjà été classé au minimum **30/2**.

Malgré l'absence de calcul de classement final, le statut ND a été mis à jour en septembre 2020.

Ont donc été concernés par le statut ND :

- Les joueurs déjà ND à la fin de la saison 2020 ;
- Les joueurs sans match de simple lors des 5 années sportives précédentes (2016, 2017, 2018, 2019, 2020) et ayant déjà été classé au minimum 30/2.

Le joueur concerné par ce statut de classement **ND**, et qui souhaite reprendre la compétition, doit faire une demande de reclassement auprès du *Président de la Commission Régionale de Classement de sa Ligue* avant toute inscription (tournois, championnats individuel, championnats par équipes, matches libres).



## LA DESCENTE AMORTIE

La descente « amortie » concerne tout joueur (licencié ou non à la FFT), quel que soit son classement qui n'a disputé aucun match de simple sur plusieurs années sportives (*voir mémo*).

Sachant que le classement final n'a pas été calculé en septembre 2020, aucune descente (descente amortie comprise) n'a été observé depuis septembre 2019.

Les modalités de la descente amortie seront précisées lorsque la date du classement final sera définie.